

GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du MERCREDI 14 Décembre 1791.

*** Le bureau de la Gazette-Universelle est actuellement rue Saint Honoré, n^o. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles. C'est là, & non ailleurs, que doivent être adressés les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette Feuille.*

A L L E M A G N E.

De Spire, le 17 novembre.

Nous ne portons pas la cocarde nationale à nos chapeaux; mais elle est empreinte dans nos cœurs, ces cœurs vous sont d'autant plus sincèrement dévoués que notre ville & nos environs nous rappellent à chaque moment les temps affreux du despotisme français, dont nos ancêtres furent les tristes victimes. Comment ne chéririons-nous pas une constitution qui nous préserve de la répétition de ces scènes d'horreurs; une constitution qui est en grand ce que notre ville, comme ville libre & impériale, devoit être en petit, & ce qu'elle est effectivement à quelques égards. Nous jouissons d'une certaine liberté & de nos propriétés.

Notre évêque à Bruschal, & notre très-révérend chapitre, sont bien éloignés de penser comme nous sur votre constitution.

L'évêque a mis en œuvre toutes ses forces spirituelles & temporelles, qui ne s'étendent pas fort loin, pour favoriser la contre-révolution: il espère qu'elle éclatera sous peu au cœur de la France, par le défaut d'espèces sonnantes.

C'est sur cette banqueroute qu'il fonde ses espérances les plus chères, plutôt que sur les secours que l'empire pourroit prêter aux aristocrates. Jamais l'empire ne se portera à une guerre contre la France à ce sujet, à moins que des archevêques & des évêques allemands (il faudroit excepter de ce nombre, entre plusieurs autres, ceux de Salzbourg, de Wirzbourg & de Bamberg, qui sont, ce que tous devoient être, les pasteurs de leurs peuples), que ces prélats, dis-je, ne voulussent faire à leurs sujets mécontents le plaisir de dégarnir de troupes leurs possessions, & d'endosser, comme du tems jadis, la cuirasse, & de se mettre à la tête de leurs satellites.

On maudit vos aristocrates, qui ont payé des fournitures faites pour eux à Francfort & ailleurs en assignats, parce que quinze couriers étant venus l'un après l'autre à Francfort pour annoncer la nouvelle de la prétendue évulsion du roi, ce papier perdit sur le champ soixante pour cent, chacun se hâtant de se défaire d'un effet qu'il regardoit presque comme non-valeur.

P A Y S - B A S.

D'Anvers, le 7 décembre.

On applaudit fort ici aux dispositions du tiers ordre, qui a chargé son représentant aux états de Brabant, de ne consentir à rien, que le gouvernement n'ait donné sur l'affaire du conseil tout l'appui qu'on prétend être en droit d'exiger. Cette fermeté que quelques-uns appellent héroïque, tient toutes les têtes dans l'exaltation. Elle se développa ces jours derniers d'une manière assez violente, pendant une repré-

sentation de l'opéra de Raoul de Créqui. Le peuple anversois y fit à tort & à travers de nombreuses applications, qui échauffèrent tellement les têtes, que le commandant de la place, pour prévenir de plus grands désordres, crut devoir rassembler plusieurs détachemens dans les environs du théâtre, pour empêcher qu'en sortant la tranquillité ne fût troublée. Des ordres ont été donnés depuis ce jour, de suspendre la représentation de Raoul de Créqui sur tous nos théâtres belgiques.

De Bruxelles, le 10 décembre.

Leurs altesses royales ayant fait connoître aux états leur *ultimatum*, ceux-ci y ont répondu par des représentations qui ont été renvoyées le lendemain aux états, sans aucune réponse. Voici ces représentations, qui feront connoître par la nature des prétentions que la querelle n'est pas prête à finir.

Madame & monsieur,

Les états pénétrés de douleur de voir l'impossibilité où ils se trouvent d'accepter l'ensemble des propositions & points conciliatoires qui leur ont été remis comme *l'ultimatum* de vos altesses royales, ressentent une plus grande douleur encore de ce que cette impossibilité qui est dans les choses mêmes, est interprétée comme un défaut de bonne volonté de leur part, & comme une résistance aux volontés souveraines.

Ils osent protester hautement devant vos altesses royales, qu'il n'y a personne parmi eux qui ne soit prêt à donner toutes les preuves du contraire, dès qu'il s'agira de choses compatibles avec la constitution du pays & avec leur serment.

Si le premier & le second ordre (qui sont les seuls rassemblés en corps) s'arrogeoient pour un moment ce qu'ils ne peuvent pas, le pouvoir de transiger, même pour les deux ordres, sur les droits du peuple, loin d'en pouvoir attendre un salutaire effet, ils devroient se tenir assurés d'un désapprobation formelle de la part du tiers; s'attendre enfin à un refus juste & fondé, & à une scission funeste, aussi déplorable pour le gouvernement que pour le peuple, dont les états ne font que les représentants. Les états savent que sous un monarque juste, il ne sauroit y avoir des intérêts opposés, & cette maxime, toujours vraie, l'est bien plus encore dans le tems présent.

(La suite à demain).

F R A N C E.

De Paris, le 14 décembre.

M. de Maillebois a eu une forte attaque de goutte, & voilà tout. Nous n'apprenons pas que M. d'Egmont ait même été malade: ainsi le bruit qu'on faisoit courir de leur mort étoit faux. Les seuls, dont la mort soit constatée, sont M. de Rohan, ci-devant duc, mort à Nice; & M. de Choiseul-Stainville, ci-devant ambassadeur à Naples.

La séance de l'assemblée nationale de dimanche dernier avoit jeté l'alarme dans Paris. En décrétant l'envoi aux 83 départemens de pétitions contraires à celle de quelques membres

du département de Paris, on sembloit provoquer un appel au peuple; & comme le décret sur les prêtres est de telle nature, qu'il auroit été accueilli dans une partie du royaume & rejeté dans l'autre, la différence d'opinion auroit enfanté les factions, la guerre civile, & toutes les horreurs qui en sont la suite. Aussi cette perspective, jointe au danger d'une guerre étrangère, produisit un tel effet, que l'argent monta à plus de 40 pour cent, les louis furent vendus 12 livres & même jusqu'à 14 francs. Si, d'après des craintes aussi lointaines & recelées encore dans le calcul des probabilités, le papier national a éprouvé un tel discrédit, que seroit-ce si notre situation politique empirait? Aussi les bons esprits de l'Assemblée nationale se sont raliés, & le lendemain ils parvinrent à faire rapporter le fatal décret de la veille, ce qui équivaloit à un ajournement indéfini. Depuis cette époque, le crédit public s'est relevé, les effets ont repris faveur, & la perte des assignats n'est plus qu'à 30 contre l'argent.

Ce qui a pu contribuer aussi à ranimer le crédit public, c'est que ceux qui cherchoient à nous précipiter dans la guerre, ceux qui ne parloient que d'une invasion soudaine dans le pays de Liège & les parties voisines de l'Allemagne & des Pays-Bas, sont revenus à des idées plus modérées. Dimanche dernier, M. Robespierre, parlant aux Jacobins, attaqua vivement tout plan d'invasion étrangère; il en attribua même l'idée aux ministres. Aussi, le sieur Carra, qui dans la même séance avoit cité Frédéric le Grand, pour montrer que l'attaque étoit une mesure plus sûre que la défensive, a chanté hier la palinodie, & a déclamé contre tout plan d'agression. Dans ce conflit d'opinions, il nous a paru que les meneurs des Jacobins ayant appris que le gouvernement projettoit en effet des mesures vigoureuses, se sont alors dits de la bonté de nos moyens; ils ont craint qu'on n'imputât à leurs têtes exaltées des résolutions hardies qu'elles auroient arrachées au pouvoir exécutif; & aimant mieux changer de système que d'aller de concert avec l'administration, ils ont voulu se réserver les moyens & de harceler sans cesse le pouvoir exécutif, & de rejeter sur lui les déterminations guerrières, au cas qu'elles ne fussent pas heureuses.

La dispute potémique qui s'est engagée entre M. de Rochambeau & M. Louis de Noailles, a déjà produit un grand bien. Déjà, soit par les provocations faites, soit par les éclaircissements donnés & les précautions prises, nous sommes assurés que la frontière sur laquelle M. de Noailles avoit des doutes, est actuellement en bon état de défense. Voici les lumières que nous donnent à ce sujet ces deux chefs, aussi recommandables par leur patriotisme que par leurs connoissances militaires.

Copie d'une lettre de M. de Rochambeau à M. Louis de Noailles
maréchal-de-camp, employé à Sedan.

A Valenciennes, le 4 décembre 1791.

Vous connoissez, monsieur, mon exactitude à vous répondre aux lettres & aux mémoires que vous m'avez adressés; & quoique nous n'ayons pas toujours été du même avis, mes réponses ne se font jamais sans attendre.

J'avoue qu'au moment où vous êtes arrivé aux ordres de M. de Witgenstein dans sa division, & conséquemment aux miens, j'ai trouvé un peu étrange que votre correspondance avec vos généraux ait commencé par les papiers publics; que j'en ai fait quelques observations dans une dépêche à M. de Witgenstein, pour vous les communiquer: je vous laisse à juger qui de nous deux s'est tenu dans sa place.

Je mets de côté la manière dont vous y parlez des généraux & des officiers de l'état-major, parce que c'est à ceux qui croient se reconnoître à ces portraits, à vous y répondre.

Pour entrer en matière sur des objets plus importants, vous n'ignorez pas que l'impossibilité physique & absolue que je me reconnois d'être chargé

d'une plus grande étendue, m'a fait restreindre le commandement qu'on vouloit me donner, à terminer ma droite à Sedan; qu'à cause de la pointe que fait le département des Ardennes jusqu'à Carignan, ce dernier poste a été compris dans mon commandement; que le département de la Meuse & tout le reste de cette frontière jusqu'à Bitché, est absolument sous le commandement de M. de Bellemont: ainsi si vous avez des observations à faire sur cette partie, je vous prie de vouloir bien lui faire part de vos vues & de vos idées. Je me restreins donc à ce qui concerne mon commandement.

Le camp retranché de Sedan est reconnu; il fut convenu que le peu de tems qu'il faut pour le mettre en état n'exigeoit aucun travail préparatoire que de s'approvisionner de palissades dans les murs de Sedan, & certainement M. de Witgenstein surveillera l'exécution de cet ordre. Il fut également convenu avec l'adjudant-général de M. de Bellemont, que ce général seroit reconnoître un pareil camp du côté de Mont-Médi, & que de part & d'autre on mettroit les troupes de ligne & les gardes nationales à portée de se rassembler dans les deux camps.

Quant à ce qu'on appelle la trouée, M. de Riccé fut chargé par M. de Witgenstein de reconnoître les positions que l'on pourroit y prendre pour arrêter & combattre l'ennemi, s'il osoit y pénétrer, en laissant sur ses flancs les forces qui seroient rassemblées aux environs de Sedan & de Mont-Médi, & je serois fort aise que vous reconnoissiez vous-même les positions intermédiaires entre ces deux places.

Je conviens que j'ai préféré de rassembler les troupes, de les tenir ensemble dans de bonnes positions, au parti que l'on proposoit, de faire des redoutes pour empêcher de passer les gués de la Chier & de la Meuse, qui sont très-multipliés dans l'été, & tiennent les loupes dans des subdivisions partielles où l'on n'est en force nulle part. Voilà, monsieur, ce que deux jours que j'ai pu donner à Sedan, dans une tournée énorme que j'avois à faire, m'ont permis d'ordonner à M. de Witgenstein.

Vous êtes actuellement employé sur cette frontière; j'ai mandé à M. de Witgenstein que la connoissance que j'avois de votre activité & de vos talens militaires devoit l'engager à vous donner le commandement de son corps dans cette droite. J'ai agréé la proposition de mettre deux escadrons du premier régiment de chasseurs à Bouillon, en respectant le territoire des princes voisins, & n'y permettant aucune violation qui seroit contraire aux décrets de l'Assemblée nationale & aux ordres du roi.

Reconnoissez bien ce pays-là; envoyez-moi, & rendez-en compte aussi à M. de Witgenstein, vos vues & vos idées sur les points où vous jugez nécessaire de faire ou de préparer quelques fortifications de campagne; mais il me semble que c'est à cela qu'il faut borner nos soins, & que nous n'avons ni le tems ni les moyens de faire de nouvelles places à Donzy ni à Stenay, ni la possibilité de destiner sixante mille hommes à la seconde division. Il faut donc se réduire à ce qui est véritablement possible & nécessaire. La meilleure de toutes les fortifications est de se réunir contre tous les ennemis de l'état.

M. de Witgenstein ne m'a point envoyé le mémoire que vous dites au commencement de votre lettre lui avoir remis; je le prie de vouloir bien me l'adresser.

Pour copie conforme à l'original. (Signé) de *Vineur-Rochambeau*.

* Dans quelques exemplaires de la lettre de M. Louis de Noailles, à laquelle celle de M. de Rochambeau sert de réponse, il est glissé, à la fin de l'avant-dernier paragraphe, ces mots: *il ne reste de vraiment FIDÈLE dans un gouvernement; il faut lire, il ne reste de vraiment SOLIDE, &c.*

Seconde Réponse de M. Louis de Noailles.

Sedan, le 7 décembre 1791.

Mon général,

« L'empressement à vous soumettre mes doutes sur les questions militaires les plus importantes, est un preuve de l'estime que j'ai conçue depuis long-tems pour vos profondes connoissances dans cet art difficile. C'est un sentiment que je partage avec les guerriers des Deux-Mondes: ce langage est celui de la vérité. Je promets la même franchise aux officiers que j'ai voulu désigner dans une première lettre insérée dans plusieurs journaux, s'ils m'interpellent sur mon opinion à leur égard.

« En généralisant mon observation sur les officiers-généraux & sur les adjudans-majors, les bons esprits ont déjà senti que le mode des promotions devoit élever à-la-fois aux premiers grades de l'armée de grands talens & des hommes médiocres: mais le choix sur toutes les troupes suppose des actions d'éclat, un mérite transcendant; & tout ce qui est préféré sans de semblables titres, s'écarte de l'esprit de la loi, & excite des mécontentemens dans l'armée.

(Présidence de M. le Montey.)

Séance du mardi 13 décembre.

» Je n'ai pas le tort que vous me supposez d'avoir commencé une correspondance militaire dans les papiers publics. Mon premier soin, en arrivant dans le département des Ardennes, a été d'en reconnoître les ressources, d'en étudier la défense. J'ai envoyé ensuite des notes détaillées à M. de Wittgenstein sur le point d'appui de son flanc droit; & j'ai fait lever des cartes d'une grande échelle, afin de rendre mes réflexions plus sensibles. Enfin, n'ayant de société que les gazettes, je me suis irrité des dénoïciations contre M. du Porsail: j'ai pris de l'humeur de ce qu'il avoit raison; & après l'avoir prouvé, j'ai dit qu'il n'y avoit pas un système complet de défense entre Metz & Givet, sans entrer dans la discussion des motifs qui s'y opposent. Vous convenez avec moi du principe: je n'ai pas l'intention de combattre l'évidence que vous avancez, pour ne pas s'occuper maintenant du vaste plan tracé dans des circonstances plus favorables.

» Je n'ai jamais différé avec vous d'opinion sur l'inconvénient de fortifier les gués, lorsqu'ils sont nombreux. Non-seulement cette mesure divise les forces, mais elle indique les passages; & pour peu que l'ennemi en menace plusieurs, on se trouve trop foible sur chaque point. Au surplus, les gués de la Meuse ne sont pas praticables dans l'hiver, & varient beaucoup dans les autres saisons: ainsi l'idée de les défendre par des ouvrages n'offre aucun avantage.

» Il ne m'avoit pas été dit que vous aviez projeté un camp sur la belle position en avant de Sedan: j'étois surpris & affligé que cette disposition vous eût échappé, ou que vous l'eussiez dédaignée. Dans une guerre semblable à celle que nous pourrions avoir à soutenir, il me semble qu'il faut défendre le terrain pied-à-pied, exposer les habitans du nord aux chaleurs de l'été, ceux du sud aux rigueurs de l'hiver. En gagnant du temps, nos troupes se formeront: chaque citoyen deviendra soldat, & nos revers prépareront des succès importants à tous les peuples.

» Mais, pour réussir dans cette grande entreprise, il est essentiel de ne pas être distrait de son objet: il ne faut pas à-la-fois remuer des terres, élever des fortifications & manœuvrer.

» J'insiste donc sur la nécessité de s'occuper incessamment & sans relâche de fortifier le camp en avant de Sedan; je joins à ma lettre le devis approximatif de la dépense des ouvrages, de leur nature, de leurs dimensions, du temps qu'il faut employer pour les construire & du nombre de bras nécessaires pour les terminer. Je donnerai tous mes soins à la perfection du travail; le pays le demande, la ville le désire: donnez-moi l'ordre de le faire commencer, & vous comblez les vœux des habitans des Ardennes. Je pense qu'aussi-tôt que ce camp sera achevé, ainsi que celui de Montmédi, dont j'entends annoncer qu'on s'occupe activement, cette partie de la frontière sera dans un état respectable. Elle présente dans son ensemble, des ressources infinies à l'homme de guerre: M. de Créqui en a fait voir tout l'avantage en retenant le prince Eugène une campagne entière entre Sedan & Montmédi. Ses succès présagent ceux que nous pouvons obtenir.

» La discussion que nous devons à un mal-entendu a produit le résultat que cherchent des hommes de bonne foi; elle a éclairé ceux qui, comme moi, avoient besoin de l'être, elle m'a mis à portée de connoître plus particulièrement M. de Wittgenstein; j'ai trouvé en lui franchise, loyauté, & le désir le plus ardent de remplir dignement les fonctions importantes qui lui sont confiées; & elle me permet de vous rappeler aussi que je vous dois une partie de ma foible expérience, & que c'est sous vos étendards que j'ai appris à défendre la liberté.

Je vous prie de recevoir avec bonté, &c.

Les factieux cherchent encore à émouvoir le peuple sur l'exportation des grains. A Saint-Omer ces jours derniers on étoit marqué par une sédition nouvelle; le peuple a comblé le canal des débris d'un pont qu'il a abattu. Le département de la Gironde, pour lequel étoient destinés les bleds qui ont été arrêtés, s'est plaint à l'Assemblée nationale de cette infraction à la liberté de la circulation.

L'Assemblée a renvoyé au pouvoir exécutif, en le chargeant de faire passer la lettre des administrateurs de la Gironde aux départements de la Saône, du Pas-de-Calais & du Nord.

Une lettre des administrateurs du département du Doubs annonce que le calme est rétabli à Besançon, & que le 22^e régiment a quitté cette garnison. Tout annonce, disent les administrateurs, que les dragons avoient le dessein d'égorger les patriotes de la garde nationale. Les troupes de ligne, dans cette occasion, ont tenu une conduite sage & digne de tous les éloges. Comme les administrateurs demandoient le licenciement du 22^e régiment, M. Vaublanc s'est étonné qu'on demandât si légèrement une chose si grave. Ce n'est pas le licenciement qu'il faut demander, c'est l'obéissance à la loi, c'est la punition des coupables.

Les pièces qui ont été lues ont été renvoyées au comité militaire, malgré quelques membres du comité de surveillance qui se sont empressés d'alléguer leur compétence sur cette affaire.

Plusieurs objets particuliers ont occupé ensuite l'Assemblée. Un abbé a voulu débaucher des soldats du 36^e régiment, en garnison à Saint-Brieux. L'embaucheur a été dénoncé à la municipalité, qui a pris des mesures pour le faire arrêter. (Mention honorable au procès-verbal de la conduite de la municipalité). M. Garas a fait lecture d'une lettre de Jérémie Bentham, qui envoie l'extrait en françois de son livre sur l'ordre judiciaire. Mention honorable au procès-verbal, impression & distribution de l'extrait. M. de Briche, fait un rapport sur l'arrestation d'une somme de 400,000 liv. destinées pour la république de Soleure. Ajournement à demain.

L'Assemblée a entendu alors deux discours, l'un de M. Rultz, sur les moyens de prévenir les hostilités des princes allemands possédonnés en Alsace; l'autre de M. Delaunay d'Angers, sur les moyens d'arrêter les funestes effets de l'agiotage.

M. Rultz a proposé d'inviter les princes d'Allemagne à envoyer à Paris les titres avec lesquels ils pourroient négocier les indemnités qu'ils croient leur être dues en Alsace, dans le délai d'un mois, passé lequel délai, les décrets de l'Assemblée nationale leurs seroient communs comme à tous les François; leurs biens seront confisqués & vendus comme les biens nationaux, ainsi que les biens des princes françois en cas de guerre.

M. Delaunay a indiqué les causes de la cherté des espèces monnoyées, & de la baisse de nos changes, qui se trouve porté jusqu'à l'absurde. Il a attribué ce désordre aux manœuvres des contre-révolutionnaires, qui avoient associé à leurs infâmes projets un petit nombre de scélérats industrieux, qui cherchoient à élever leur fortune particulière sur les débris de la fortune publique. L'orateur n'a pas dissimulé que la cupidité d'un grand nombre de banquiers avoit occasionné la hausse de l'argent. (Il se répand dans le public qu'une compagnie de banquiers s'est engagée à procurer 400 mille louis aux émigrés avant le mois de janvier.) Une guerre terrible à nos ennemis, une prudence active dans l'émission des assignats, la lumière dans la dette publique, telles sont les me-

lures que M. Delaunai propose. En parlant des machinations de l'agiotage, M. Delaunai a observé qu'on avoit fait un thermometre du crédit de l'assemblée nationale. Chaque motion, chaque dénonciation faisoit haussier ou baissier le prix des especes monnoyées. — Oui, nous la ferons la guerre, disoit ensuite l'orateur dans un moment d'enthousiasme; nous dirons au peuple françois: » Descendans d'un peuple libre, réveilleez-vous une seconde fois à la voix puissante de la liberté. . . . Attendez-vous que vos ennemis viennent dans vos villes égorger vos femmes & vos enfans? Souffrirez-vous qu'ils vissent sur la terre de la liberté? Non, nous les ensevelirons sur les frontieres. Disons aux tyrans que chaque jour le peuple a plus besoin de haïr la tyrannie; disons-leur que le peuple, lorsqu'il marche à la vengeance, marche à la victoire & à la liberté, qui console de tout, qui est tout.

En applaudissant aux idées énergiques de M. Daunay, l'assemblée a rejeté les moyens qu'il proposoit: ces mesures tendoient à révoquer l'opinion déjà pros crite de M. Clavier pour la suspension des remboursemens.

Le ministre de la guerre (qui n'est point allé visiter les frontieres, comme nous l'avions annoncé dans notre feuille d'hier d'après un faux rapport), a pris la parole, & a rendu compte des troubles occasionnés dans la ville de Marseille par une querelle entre les citoyens & quelques soldats du régiment d'Ernest. M. de Narbonne a pensé qu'il y avoit des torts de la part de la municipalité, comme de la part du régiment, & que cette affaire étoit de celle qu'il falloit couvrir du voile de l'indulgence.

Les François d'outre-Rhin vont sans cesse de Coblenz à Paris, & de Paris à Coblenz; ils emploient tous les moyens pour épuiser notre numéraire. Le décret du 24 Juin porte qu'aucun paiement ne sera fait au trésor public, si les créanciers ne se présentent en personne. Ce décret laissoit trop de latitude aux entreprises de nos ennemis, qui venoient à Paris se faire payer, convertissoient les assignats en argent & repartoient le lendemain pour la rive droite du Rhin. C'est pour dénoncer cet abus à la sollicitude de l'assemblée que M. Perion s'est présenté à la barre, à la tête de la municipalité; il a obtenu les honneurs de la séance, au milieu des applaudissemens. Le comité de l'extraordinaire a fait un rapport & le décret suivant a été rendu à l'unanimité.

Décret sur les paiemens des caisses nationales.

Art. I. Tout François ayant un traitement, pension, rente ou créance, de quelque nature qu'elle soit, sur le trésor public, ne pourra en obtenir le paiement aux caisses nationales, soit qu'il se présente, ou qu'il se fasse représenter par procurateur, qu'autant qu'il produira un certificat qui atteste que la personne qui se présente, ou qui a donné sa procurator, non-seulement réside sur le territoire françois, mais encore qu'elle y a résidé pendant les six mois précédens.

II. Ce certificat sera donné par la municipalité du lieu du domicile de fait, visé dans l'espace de 15 jours par le directeur de district.

III. Les municipalités & districts seront responsables des certificats qu'ils donneront.

IV. Les certificats ne seront valables que pour un mois, à compter de la date du visa du directeur de district.

V. Dans le cas où il seroit question d'un fonctionnaire public, le certificat justifiera qu'il est à son poste, & qu'il ne l'a pas quitté pendant les six mois précédens.

VI. Les négocians sont exceptés des dispositions ci-dessus, à la charge de produire un certificat de leur municipalité, visé par le directeur de district, qui atteste leur profession.

VII. Tous receveurs & trésoriers, qui paieront en contravention du présent décret, seront personnellement responsables, & seront destitués de leur emploi.

VIII. Les cessionnaires des traitemens ou pensions seront tenus de présenter le même certificat de résidence, de la part des titulaires qui les leur auront cédés.

IX. Le présent décret sera porté dans le jour à la sanction. Le ministre sera tenu de rendre compte de son exécution dans trois jours.

MM. Ramond & Jaucourt ont été nommés secrétaires.

* * L'assemblée des créanciers de M. Louis-Philippe-Joseph, prince françois, indiquée dans la feuille du 11, pour jeudi 15, n'aura lieu que le samedi 17, aux lieu & heure indiqués.

Paie-ent des six premiers mois 1791. Lettre P.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	39.	Cadix.....	20.
Hambourg.....	275.	Gênes.....	138.
Londres.....	19 à 19 1/2.	Livourne.....	148.
Madrid.....	22.	Lyon. Pay. des Saints... pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 13 décembre 1791.

Actions des Indes de 2500 liv....	2325.	22 1/2.	20.	15.	12 1/2.	10.
Portion de 1600 liv.....						
Idem, de 100 liv.....						96.
Empr. de dec. 1782, quittance de fin.....					1/2.	b. pair.
Empr. de 125 millions, déc. 1784..	13 1/2.	14.	14 1/2.	14 3/4.	15.	15 1/2.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....						1/2.
Idem, sans bulletin.....	11 3/4.	12.	11 7/8.			b.
Idem, sorti en viager.....						22.
Bulletin.....						97.
Reconnoissance de bulletins.....						96 1/2.
Act. pour. des Indes. 1430. 28. 27. 25. 22. 23. 24. 25. 28. 25. 26.						24.
Caisse d'Escompte.....	4015.	20.	25.	30.	27.	26.
Danm.-Casse.....						2005.
Quittance des Eaux de Paris.....						15.
5 r. de 20 millions, d'ord. 1769.....						12.
Affar. contre les Inc. 670. 72. 74. 75. 76. 74. 73. 72. 70. 69.						68.
Idem, à vic.....	755.	50.	48.	47.	46.	45.

C O N T R A T S.

Premiere classe, à 5 pour 100.....	93 1/2.	93.	93 1/2.
Seconde classe, à 5 pour 100 suj. au 15 ^e	86 1/2.	86.	86 1/2.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10 ^e	84 1/2.	84.	84 1/2.
Quatrième classe, à 5 p. 100 suj. au 10 ^e . & 2 f. p. l.....	83 1/2.		

S P E C T A C L E S.

- Théâtre de la Nation.* Aujourd'hui, les Amans généreux; suiv. de la Manie & des Arts.
- Théâtre Italien.* Auj. Félix ou l'Enfant trouvé, & Raoul Barbe bleue.
- Théâtre de la rue Feydeau.* Auj. la Cosa rara.
- Théâtre François,* rue de Richelieu. Auj. l'Etourdi, & Crispin rival de son Maître.
- Théâtre de Mile Montasfier.* Auj. les Evénemens imprévus, & Tom-Jones à Londres.
- Théâtre de Moliere, rue Saint-Martin.* Auj. la Journée de Henri IV, le Suisse de Châteaueux, & le Fou raisonnable.
- Théâtre François, Com. & Lyr.* Auj. Dupuis & De romais; suiv. du Rendez-vous.